



Règlement du Prix de l'Inventoire 2019 **« Dans la ville »**

Article 1 – Objet du concours

Le concours de textes de nouvelles organisé par Aleph-Écriture dans le cadre de la revue *L'Inventoire* est destiné à récompenser quinze nouvelles écrites en langue française autour d'une même thématique. Ces textes constitueront un recueil qui sera publié sous forme de livre papier et numérique, en partenariat avec la plate-forme d'autoédition IggyBook. La remise des prix aura lieu le 14 septembre lors de la journée Portes Ouvertes Aleph-Écriture, et sera suivie d'une lecture publique des trois nouvelles lauréates.

Article 2 – Thème du concours

Pour cette première édition du *Prix de l'Inventoire* 2019, le thème du concours est le suivant :

« Dans la ville »

« Écrire la ville, c'est écrire les lieux de passages, de transition. À l'image de cette photo, les couleurs, le bruit de la ville, serviront de décor aux destins que vous mettrez en scène dans une ville réelle ou imaginaire. Faites-nous ressentir l'atmosphère d'un de ces lieux dans lequel un instant de drame ou de comédie peut faire basculer un instant ou une vie ». Le texte aura pour longueur entre 2500 signes minimum et jusqu'à 5000 signes maximum.

Article 3 – Dates du concours

Le concours se déroulera **du 15 avril 2019 au 15 juin 2019 minuit**. Les résultats seront communiqués par mail aux participants le 1^{er} juillet 2019.

Article 4 – Genre de la nouvelle

Le texte devra respecter, en plus du thème, le genre littéraire de la nouvelle, défini ainsi par le dictionnaire Larousse : « *La nouvelle se distingue du roman essentiellement par sa brièveté et par sa densité. Elle présente des personnages dont la psychologie n'est étudiée que dans la mesure où ils réagissent à l'événement qui forme la trame du récit. La nouvelle se distingue par son souci de la précision, tant dans la psychologie des personnages que dans l'évocation du décor. À la différence de la fable, il n'y a ordinairement pas de morale dans la nouvelle* ».

Article 5 – Prix décernés

Les textes gagnants seront édités dans un recueil qui sera disponible gratuitement sur internet. Un exemplaire du recueil composé des différents textes gagnants sera offert à chaque lauréat.

Trois textes seront distingués par un prix en plus de leur publication :

→ 1^{er} Prix : un stage de 5 jours (soit 30 heures), parmi une sélection des formations Aleph-Écriture, d'une valeur moyenne de 480 euros

→ 2^{ème} Prix : un stage de 3 jours (soit 18 heures), parmi une sélection des formations Aleph-Écriture, d'une valeur moyenne de 288 euros

→ 3^{ème} prix : un stage de 1 journée (soit 6 heures), parmi une sélection des formations Aleph-Écriture, d'une valeur moyenne de 75 euros

Ces prix ne pourront être ni repris, ni échangé, ni faire l'objet du versement de leur contre-valeur en espèces. Toute contestation du lot pour quelque raison que ce soit équivaldra à un refus définitif de ce dernier.

Article 6 – Modalités de participation au concours

Les textes des nouvelles seront rédigés en français. Ils comprendront entre 2500 et 5 000 signes (espaces compris, minimum et maximum), en adoptant le format suivant : police Arial, taille 12, interligne 2.

Chaque texte de nouvelle devra comporter un titre, inclus dans le document.

Afin de préserver l'anonymat, les textes des nouvelles ne devront comporter ni nom, ni adresse de leur auteur. Les prénom, nom, nom d'auteur (si souhaité), adresse e-mail et téléphone seront indiqués par le participant dans le formulaire d'inscription en ligne, en même temps qu'il y téléchargera son document.

Chaque participant ne peut envoyer qu'un seul texte. Celui-ci devra être écrit en français. Le texte proposé ne devra pas avoir antérieurement fait l'objet d'une publication à compte d'éditeur, ni été antérieurement primé par un autre jury, ni faire l'objet d'un contrat d'édition à venir.

Article 7 – Participants

Ce concours est ouvert à tout candidat âgé de 18 ans au minimum (quel que soit son lieu de résidence et sa nationalité), à l'exception des salariés de la société Aleph-Écriture, des membres du jury et de leur famille.

Article 8 – Inscription au concours

Le texte de la nouvelle ne doit pas comporter le nom de l'auteur pour préserver l'anonymat en vue de la lecture du jury. Il doit cependant comporter un titre identique à celui donné au moment du dépôt du texte.

L'inscription se fait via le formulaire dédié au concours où le participant renseigne ses prénom, nom, date de naissance, adresse e-mail, numéro de téléphone.

Un champ spécifique permet de télécharger son texte (anonymisé), le reliant automatiquement à son auteur (en vue de l'annonce des résultats ultérieurs).

Article 9 – Sélection

Le jury sera attentif aux critères suivants : le respect du thème, du format, le style et la qualité de l'écriture. Il pourra choisir de ne pas décerner de prix s'il estime qu'aucune nouvelle ne répond à ces exigences. Les textes seront anonymes pour le jury et leurs délibérations sont confidentielles. Ses décisions sont souveraines et ne pourront faire l'objet d'aucun recours.

Article 10 – Composition du jury

Le jury du *Prix de l'Inventaire 2019* sera composé d'auteurs ayant déjà publié des recueils de nouvelles.

Article 11 – Droits d'auteur

Les participants restent propriétaires de leur œuvre, ils n'en cèdent que les droits de reproduction et de représentation. Les auteurs garantissent les organisateurs et le jury contre tout recours éventuel de tiers en ce qui concerne l'originalité de leurs œuvres et garantissent à Aleph-Écriture la jouissance entière et libre de toutes servitudes contre tous troubles, revendications, notamment tout ce qui peut tomber sous le coup des lois et dispositions relatives à la diffamation, à la vie privée et à la contrefaçon.

Article 12 – Droits

L'auteur cède à Aleph-Écriture les droits non exclusifs d'impression, de reproduction, de représentation et d'exploitation de sa nouvelle sous forme de livre imprimé, de représentation numérique et de lecture publique. La cession est consentie pour la durée de propriété littéraire et artistique fixée par la loi française.

Les droits de reproduction et de représentation cédés ne donneront pas lieu à rémunération ; l'auteur recevra un exemplaire du livre édité.

Le bénéfice de la vente, s'il y en avait, serait destiné aux dotations *du Prix de l'Inventaire 2020*.

Article 13 : Informations nominatives

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi n° 78-17 dite « Loi Informatique et Libertés », tout participant est informé de ce que les informations nominatives recueillies sont nécessaires pour sa participation au présent jeu et font l'objet d'un traitement informatique. Le participant est informé qu'il bénéficie d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données personnelles le concernant. Ces droits pourront être exercés sur simple demande écrite en contactant Aleph Écriture au 7 rue Saint Jacques, 75005 PARIS.

Les personnes qui exerceront leur droit de suppression des données les concernant avant la clôture du concours seront réputées renonçant à leur participation.

Article 14 – Acceptation des clauses du règlement

Le seul fait de poser sa candidature au concours implique l'acceptation intégrale de son règlement.